

Concours de photos – Empire State Building Règlements officiels

AUCUN ACHAT N'EST REQUIS POUR S'INSCRIRE OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER. NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. Le concours de photos Empire State Building (la « promotion ») débute à 12:00:00, heure de l'Est (« HE ») le 13 août 2018 et se termine à 23:59:59 (HE) le 5 octobre 2018 (« période d'inscription au concours »). La promotion comprend un concours d'habileté (« concours »). *L'horloge de l'ordinateur du promoteur sert d'appareil de chronométrage lors de la promotion. Si cela est indiqué, le concours sera désigné sous le terme générique de « promotion ».*

Lors de cette promotion, Instagram, Inc. (« Instagram ») et Twitter, Inc. (« Twitter ») servent de moyens de participation. Cette promotion n'est d'aucune façon commanditée, endossée ou administrée par Instagram ou Twitter. Toutes les marques de commerce et tous les logos Instagram ou Twitter affichés au cours de cette promotion sont la propriété d'Instagram ou Twitter. Toutes les questions, les plaintes et tous les commentaires devraient être adressés au promoteur à l'adresse mentionnée ci-dessous, et non pas à Instagram ou Twitter.

1. ADMISSIBILITÉ : La promotion est ouverte aux résidents des cinquante (50) états des États-Unis et du District de Columbia (mais pas de Porto Rico), qui sont âgés de 18 ans (à l'exception de l'Alabama et du Nebraska, 19 ans, et du Mississippi, 21 ans) ou plus au moment où ils participent à la promotion ou soumettent un vote, selon ce qui est décrit ci-dessous. Sont aussi admissibles les résidents autorisés du Canada et du Royaume-Uni qui ont atteint l'âge de la maturité (c.-à-d. considérés comme légalement adultes) selon la loi en vigueur à cet endroit au moment où ils participent à la promotion ou soumettent un vote. Les employés, les dirigeants et les directeurs de ESRT Empire State Building, L.L.C. (le « promoteur »), de Snipp Interactive, de Realtime Media LLC, de leurs sociétés mères respectives, sociétés affiliées, filiales, agences de publicité, agences responsables de l'exécution et du marketing (collectivement, les « parties liées à la promotion »), leurs familles immédiates (parents, enfants, frères, sœurs et conjoints et leurs conjoints respectifs, peu importe où ils habitent) et les personnes qui habitent sous le même toit que ces individus (qu'ils soient de la même famille ou pas) ne sont pas admissibles à participer à la promotion. En participant à la promotion, vous libérez et déchargez de toute réclamation faite par vous, et exonérez de toute réclamation faite par des tierces parties, toutes les parties liées à la promotion, leurs parents, sociétés affiliées, filiales, détaillants et agences de publicité et de promotion respectifs, ainsi que les membres de la direction, les directeurs, les employés et les agents des parties mentionnées ci-dessus. Vous les libérez de tout préjudice, qu'il soit direct ou indirect, dont votre participation à la promotion ou à toute portion de celle-ci, ou l'acceptation, l'utilisation, le mauvais usage ou la possession de tout prix, peut être la cause ou le résultat. En participant, vous acceptez de respecter ces règlements officiels et les décisions des juges et du promoteur, qui sont finales et exécutoires à tous les égards. L'offre de participer est nulle là où la loi ou la réglementation l'interdit. Toutes les lois fédérales, provinciales et locales, ainsi que les lois d'État, s'appliquent.

2. CALENDRIER : La promotion consiste en trois (3) phases, décrites ci-dessous :

- **Participation au concours et vote :** Débute à 12:00:00 (HE) le 13 août 2018 et se termine à 11:59:59 (HE) le 5 octobre 2018.
 - Les gagnants de la semaine seront annoncés pendant la période de participation et de vote.
- **Période de délibération :** Débute à 9:00:00 (HE) le 8 octobre 2018 et se termine à 8:59:59 (HE) le 31 octobre 2018
- **Annonce du gagnant :** Le gagnant du premier prix sera annoncé le 31 octobre 2018 ou vers cette date.

3. PARTICIPATION : Il existe trois (3) façons de participer à la promotion, décrites ci-dessous.

- a. **SITE WEB** : Afin de participer par l'entremise du site Web, durant la période de participation et de vote, visitez www.ESBPhotocontest.com (le « site Web »). Une fois sur le site Web, vous serez invité à vous connecter à l'aide de votre adresse courriel. Si vous êtes un nouveau participant, vous devrez remplir le formulaire d'inscription et les champs requis à l'aide de renseignements personnels valides (champs requis : nom complet; adresse courriel; adresse complète; numéro de téléphone). Lorsque vous soumettrez le formulaire d'inscription, vous serez invité à télécharger une photo originale prise à partir de l'Empire State Building (qui se trouve à New York, NY) ou une photo originale de l'immeuble. Vous devrez également ajouter une légende à votre photo.
 - i. Afin d'accéder au site Web, vous pouvez également envoyer le message texte **ESBMOMENT** au numéro 811811. Vous recevrez une réponse avec un lien vers le site Web. Vous pourrez ensuite effectuer les étapes indiquées ci-dessus (3a).
- b. **MÉDIAS SOCIAUX** : Afin de participer par l'entremise des médias sociaux, connectez-vous à votre compte Instagram ou Twitter. Affichez une photo originale prise à partir de l'Empire State Building (qui se trouve à New York, NY) ou une photo originale de l'immeuble, durant la période de participation et de vote. En ce qui a trait à la légende qui accompagne chaque photo soumise, entrez une description appropriée ainsi que les mots-clés **#ESBMoment** et **#Contest**, soit les « mots-clés promotionnels » (collectivement, la photo et le texte qui y est associé, ou les autres informations, sont considérés comme votre « candidature »). Votre compte Instagram ou Twitter doit être accessible au public.

PHOTO – CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES : Si vous participez par l'entremise du site Web, les photos ne peuvent excéder 10 Mo et doivent être prises dans l'un des formats suivants : JPG, PNG et GIF. Toutes les photos avec commentaires doivent être soumises pendant la période de participation et de vote. Ajouter un commentaire ainsi que les mots-clés promotionnels à une photo qui avait été affichée avant ou après cette période n'est pas considéré comme une forme valide de participation. L'envoi de votre photo et d'une légende par l'intermédiaire du site Web ou des médias sociaux, conformément aux règlements du concours, constituera une (1) candidature au concours (« candidature au concours » ou « candidature »).

Limite d'une (1) candidature par personne, quelle que soit la façon de participer choisie. Dans le cas où un individu aurait participé plusieurs fois au concours à partir d'une adresse courriel ou d'un compte Instagram ou Twitter, seule la première photo reçue sera acceptée et toutes les candidatures subséquentes au concours soumises par ce même individu seront rejetées.

Quelle que soit la façon de participer choisie parmi les façons mentionnées ci-dessus, votre candidature doit respecter les « exigences de participation au concours » décrites ci-dessous. Les photos approuvées seront affichées dans la galerie publique afin qu'elles puissent être jugées et que le public puisse voter, comme il est expliqué ci-dessous.

EXIGENCES DE PARTICIPATION AU CONCOURS : Comme il a été établi par le promoteur, à son entière discrétion, on ne peut pas voir sur les photos du contenu qui :

- est sexuellement explicite; est inutilement violent ou discriminatoire envers une ethnie, une race, un sexe, une religion, une profession ou un groupe d'âge; est vulgaire ou pornographique; affiche de la nudité;
- fait la promotion de l'alcool, de drogues illicites, du tabac, des armes à feu ou de toute autre arme (ou de l'usage de chacun des éléments mentionnés); fait la promotion de toute activité qui peut sembler risquée ou dangereuse; fait la promotion de tout programme ou message politique;
- est obscène ou offensant; promeut toute forme de haine ou tout groupe haineux;
- semble répliquer toute autre photo soumise au concours;

- diffame ou dénature d'autres individus ou entreprises, ou inclut des remarques désobligeantes à leur égard;
- présente des marques de commerce, des logos ou des emballages (par exemple, un emballage distinctif ou des parties extérieures ou intérieures d'un immeuble) qui sont la propriété d'autrui, sans obtenir la permission;
- permet l'identification personnelle, par exemple une plaque d'immatriculation, le nom d'un individu, une adresse courriel ou une adresse;
- présente du matériel protégé par un droit d'auteur, qui est la propriété d'autrui (y compris des photographies, des sculptures, des peintures et autres œuvres d'art ou images affichées sur un site Web, à la télévision, dans un film ou toute autre média), sans obtenir la permission;
- présente tout autre individu que vous ou tout matériel représentant le noms, les caractéristiques, la voix ou autre indice permettant d'identifier une personne, y compris, mais sans s'y limiter, des célébrités ou autres figures publiques ou particuliers, vivants ou décédés, sans fournir les renonciations légales pour un tel usage, sous une forme que le promoteur juge acceptable;
- présente des sosies de célébrités ou autres figures publiques ou particuliers, vivants ou décédés;
- véhicule des messages ou des images qui sont incohérentes avec l'image positive ou la bonne volonté à laquelle le promoteur souhaite être associé; ou
- enfreint toute loi.

En participant au concours, vous déclarez et garantisiez que la photo soumise est bien le fruit de votre travail et que ni la photo ni son contenu ne portent atteinte aux droits d'une tierce partie, ni ne les enfreignent. Si votre photo présente le sosie d'une tierce partie (y compris, mais sans s'y limiter, un maquilleur ou un modèle) ou contient des éléments dont vous n'êtes pas le propriétaire (y compris, mais sans s'y limiter, des logos d'entreprise), vous devez fournir les renonciations légales pour un tel usage, sous une forme que le promoteur juge acceptable, sans quoi vous serez disqualifié.

En participant au concours, vous accordez par la présente la permission afin que votre photo soit affichée sur le site Web ainsi que sur d'autres sites Web. Vous convenez que les parties liées à la promotion ne sont pas responsables de tout usage non autorisé de photos par des tierces parties. Les parties liées à la promotion ne peuvent garantir l'affichage d'une photo. Vous acceptez de ne pas utiliser la photo à d'autres fins, y compris, mais sans s'y limiter, afficher la photo sur un réseau social en ligne (autre que celui utilisé pour participer à cette promotion), sans avoir obtenu le consentement exprès du promoteur dans chaque cas.

En participant au concours, vous reconnaissez et acceptez que le promoteur peut recevoir d'autres photos dans le cadre de cette promotion, photos qui peuvent être similaires ou identiques à celle que vous avez soumise. Vous renoncez à toute déclaration que vous pouvez avoir formulée, que vous pouvez formuler ou que vous pourriez formuler dans l'avenir, selon laquelle une autre photo reçue ou utilisée par le promoteur peut être similaire à la vôtre. Vous convenez que vous n'aurez droit à aucune compensation suivant l'utilisation de tel matériel similaire ou identique par le promoteur.

- 4. VOTE DU PUBLIC :** Pour voter, vous devez avoir atteint l'âge de la maturité (c.-à-d. considéré comme légalement adulte) selon la loi en vigueur à votre lieu de résidence au moment du vote. Le vote débute à 12:00:00 (HE) le 13 août 2018 et se termine à 23:59:59 (HE) le 5 octobre 2018. Afin d'enregistrer un vote, visitez le site Web durant la période de participation et de vote. Vous devez suivre les instructions à l'écran afin de soumettre votre adresse courriel (en plus de tout autre renseignement requis), si vous ne l'aviez pas fait précédemment. Après avoir soumis votre adresse courriel, vous serez en mesure de voter une (1) fois par jour pour votre photo favorite, choisie parmi celles qui se trouvent dans la galerie publique. Il est interdit d'obtenir des votes de façon frauduleuse ou inappropriée, y compris, mais sans s'y limiter, offrir des prix ou autres récompenses à des membres du public, comme il a été établi par le promoteur, à son entière discrétion. Les votes qui sont générés par script, par des moyens robotisés ou automatisés, ou qui sabotent ou altèrent

l'intégrité du processus de vote, seront annulés. Toute tentative d'excéder le nombre limite de votes donnera au promoteur le droit d'annuler les votes en question et de disqualifier le participant, à son entière discrétion. **Limite d'un (1) vote par personne, par jour, par adresse courriel tout au long de la période de participation et de vote.** On entend par « jour » une période allant de 00:00 (minuit) à 23:59 (HE).

5. **DÉLIBÉRATION :** Débute à 9:00:00 (HE) le 8 octobre 2018 et se termine à 8:59:59 (HE) le 31 octobre 2018. Les membres du jury, sélectionnés par le promoteur, accorderont une note à chaque photo, selon les critères suivants :
- Originalité (20 %)
 - Créativité (20 %)
 - Façon de dépeindre (20 %)
 - Caractère unique (20 %)
 - Pertinence par rapport au thème du concours (20 %)

Les candidatures qui ne contiennent pas tous les renseignements requis ou qui sont considérées comme inappropriées, peu importe la raison, ne sont pas admissibles. Lors de chaque semaine de la période de participation et de vote, la photo qui aura obtenu la plus haute note des membres du jury, combinée au plus grand nombre de votes à la fin de la semaine correspondante, sera considérée comme la gagnante de la semaine. Dans l'éventualité où une photo reçoit la plus haute note des membres du jury lors d'une des semaines du concours, et qu'il n'y a pas d'égalité en tête, le nombre de votes ne sera pas pris en considération afin de choisir la photo gagnante.

À la fin de la période de participation et de vote, la photo qui aura obtenu la plus haute note des membres du jury, combinée au plus grand nombre de votes lors de toute la période de participation et de vote, sera considérée comme la gagnante potentielle du premier prix. La photo qui aura obtenu la deuxième plus haute note sera considérée comme la gagnante potentielle du second prix. Dans l'éventualité où une photo reçoit la plus haute note des membres du jury à la fin de la période de participation et de vote, et qu'il n'y a pas d'égalité en tête, le nombre de votes ne sera pas pris en considération afin de choisir la photo gagnante.

Dans le cas d'une égalité, un juge additionnel, responsable de départager les photos ex aequo, peut être invité à les évaluer en se basant sur les critères ci-dessus. Le promoteur se réserve le droit de ne pas accorder tous les prix ou de choisir moins de huit (8) gagnants, à son entière discrétion, s'il ne reçoit pas un nombre suffisant de photos admissibles, répondant aux critères. L'attribution des prix peut faire l'objet d'une vérification de l'admissibilité et de la conformité aux règlements officiels.

6. **AVIS AUX GAGNANTS :** Les gagnants potentiels qui ont participé par l'entremise du site Web recevront un avis par courriel ou un appel, au plus tard un (1) jour après qu'ils eurent été sélectionnés ou dès que possible par la suite. Les gagnants potentiels qui ont participé par l'entremise des médias sociaux recevront un message direct du promoteur sur leur compte Instagram ou Twitter, si cette fonction est activée. Si cette fonction n'est pas activée, les gagnants potentiels recevront un avis sous forme de commentaire sur la photo qu'ils ont soumise, de la part du promoteur. Les gagnants potentiels seront alors invités à écrire à l'administrateur de la promotion à l'adresse courriel apparaissant dans le commentaire.

Les gagnants potentiels doivent répondre et confirmer qu'ils acceptent le prix dans les 48 heures suivant l'avis, sinon leur prix sera perdu. Les gagnants potentiels du premier et du second prix recevront également par courriel un affidavit d'admissibilité, une exonération de responsabilité et un formulaire de l'IRS. Tous les formulaires doivent être remplis, signés, authentifiés et retournés à l'administrateur dans les deux (2) jours suivant la date de délivrance. C'est alors, et alors seulement, que le gagnant potentiel devient le « gagnant ». Si un gagnant potentiel ne peut être joint dans une période de temps raisonnable, s'il n'est pas admissible, si un avis est retourné parce qu'il n'a pu être délivré, ou si le gagnant potentiel ne respecte pas l'ensemble de ces règlements officiels, il perdra le prix et un autre gagnant sera choisi parmi toutes les candidatures admissibles restantes, selon les critères mentionnés ci-dessus.

- 7. PRIX/RESTRICTIONS RELATIVES AUX PRIX :** Il est prévu qu'un total de dix (10) prix – un (1) premier prix, un (1) second prix et huit (8) prix hebdomadaires – seront remis au cours de la promotion. Les prix sont décrits ci-dessous :

PREMIER PRIX AU CONCOURS (1) : Un (1) premier prix, qui consiste en :

- Un (1) chèque d'une valeur de 5 000 \$.

La valeur au détail approximative du premier prix au concours est de 5 000 \$.

SECOND PRIX AU CONCOURS (1) : Un (1) second prix, qui consiste en :

- Un (1) chèque d'une valeur de 1 500 \$.

La valeur au détail approximative du second prix au concours est de 1 500 \$.

PRIX HEBDOMADAIRES AU CONCOURS (8) : Huit (8) prix hebdomadaires au concours, qui consistent chacun en :

- Un (1) sac-cadeau Empire State Building.

La valeur au détail approximative de chaque prix hebdomadaire est de 150 \$.

La valeur au détail approximative de l'ensemble des prix liés à la promotion est de 7 700 \$.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX PRIX : Limite d'un (1) prix par personne/par foyer. Dans le cas où un individu aurait participé plusieurs fois au concours à partir d'une adresse courriel ou d'un compte Instagram ou Twitter, seule la première photo reçue sera acceptée et toutes les candidatures subséquentes au concours par ce même individu seront rejetées. Les candidatures qui sont générées par script, par des moyens robotisés ou automatisés, ou qui sabotent ou altèrent l'intégrité du processus de vote, seront annulées. Toutes les photos soumises deviennent la propriété du promoteur, comme il est prévu dans la section 9, et ne feront l'objet d'aucun accusé de réception ni ne seront retournées.

- 8. PRIX – CONDITIONS GÉNÉRALES :** Les prix seront décernés par le promoteur après qu'eut été vérifiée l'admissibilité des gagnants potentiels et que le promoteur eut donné son approbation finale. La substitution d'un prix, la remise d'une somme équivalente en argent, le transfert et l'affectation de prix sont interdits, sauf si le promoteur en décide ainsi. Ce dernier se réserve le droit de remplacer un prix par un autre prix de valeur comparable ou supérieure, à son entière discrétion. Si un gagnant a au moins 18 ans, mais qu'il est toujours considéré comme un mineur là où il habite, le prix sera remis au nom d'un parent ou d'un tuteur légal. Ce dernier sera responsable de satisfaire à toutes les exigences imposées aux gagnants, exigences établies ci-dessus.
- 9. PROPRIÉTÉ DES CANDIDATURES :** En soumettant une candidature par l'entremise du site Web, par message texte (aux États-Unis seulement) ou par l'entremise d'Instagram ou de Twitter, vous acceptez d'être lié à ces règlements officiels et vous accordez au promoteur une licence non exclusive, mondiale, entièrement payée et exempte de redevances afin d'utiliser, modifier, supprimer, ajouter, présenter ou afficher en public, reproduire ou traduire votre candidature, y compris, mais sans s'y limiter, le droit de distribuer en tout ou en partie votre candidature dans tout format et par tout canal médiatique. En soumettant une candidature, vous consentez à ce que le promoteur, ses associés, ses filiales, ses parents et ses licenciés utilisent votre nom, votre portrait et votre image, en relation avec l'évènement et les activités marketing connexes du promoteur, dans tout média ou format qui est connu aujourd'hui ou dont l'invention est à venir, peu importe l'endroit, sans qu'aucune forme de paiement ne vous soit versée et sans qu'on demande votre approbation. Vous convenez que ce consentement est perpétuel et qu'il ne peut pas être révoqué. Pour ce qui est des usages allant au-delà du consentement que vous accordez ci-dessus, vous convenez que l'utilisation de vos

données personnelles par le promoteur sera régie par la politique de confidentialité affichée sur le site Web du promoteur.

- 10. MESSAGES TEXTES (SMC) – MODALITÉS ET RESTRICTIONS :** Des frais de messagerie texte et de transmission des données peuvent s'appliquer. En envoyant le message texte **ESBMOMENT** au numéro 811811, vous consentez à recevoir jusqu'à huit (8) messages automatisés uniques au numéro que vous avez fourni, de la part de Snipp Interactive Inc. (« Snipp »). Vous n'avez pas à accorder ce consentement afin de vous procurer tout bien ou service. Le message texte que vous envoyez constitue votre signature électronique. Vous acceptez donc ces modalités et vous donnez votre consentement par voie électronique à des messages textes automatisés qui vous seront envoyés par Snipp ou les promoteurs du programme. *La compagnie de téléphonie cellulaire peut exiger des frais spécifiques pour messages textes, selon votre forfait cellulaire, conformément à votre accord client.* Le SMC peut ne pas être disponible pour tous les fournisseurs de services ou pour tous les combinés. Les directives de la compagnie de téléphonie cellulaire à propos des messages textes peuvent varier. Vérifiez les fonctionnalités de votre téléphone pour des directives spécifiques. Le promoteur du programme n'offre aucune garantie quant à la participation de tout fournisseur de services sans fil. Consultez votre fournisseur de services pour obtenir davantage de détails. En choisissant de participer par message texte, le participant accorde la permission au promoteur du programme de lui répondre par message texte. Le participant accepte également de payer tous les frais applicables associés à ces messages. Les fournisseurs de services sans fil peuvent facturer au participant chaque message texte, y compris tout message d'erreur envoyé et reçu en lien avec le programme, selon l'abonnement aux services sans fil applicable. Les coûts et les taxes associés à l'envoi d'un reçu par messagerie texte sont la responsabilité du participant. Le promoteur du programme peut, à son entière discrétion, inviter une compagnie de téléphonie cellulaire à participer au programme, ou rayer l'une de ces compagnies du programme, en tout temps et sans préavis. Vous pouvez envoyer le message texte STOP au numéro 811811 en tout temps afin de quitter le programme et arrêter de recevoir des messages textes, ou envoyer le message HELP afin d'obtenir de l'aide.
- 11. DIVERS :** Les parties liées à la promotion n'assument aucune responsabilité dans les cas de candidatures en retard, perdues, incomplètes, corrompues, volées, peu claires, endommagées, retardées, non parvenues ou expédiées au mauvais endroit. Toutes ces candidatures seront rejetées. Les candidatures en ligne sont considérées comme étant soumises par le titulaire autorisé du compte et de l'adresse courriel utilisés au moment de soumettre la candidature. Le titulaire doit respecter ces règlements officiels ainsi que les conditions d'utilisation d'Instagram, qui se trouvent sur le site www.instagram.com, et celles de Twitter, qui se trouvent sur le site www.twitter.com. Le titulaire autorisé du compte est considéré comme la personne physique qui est assignée à une adresse courriel par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation qui est responsable de l'attribution des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel soumise.
- 12. DÉGAGEMENT :** Comme condition à votre participation à la promotion, vous convenez que (1) en aucun cas vous ne pourrez obtenir de compensation et, par la présente, vous renoncez à tous droits de réclamation en dommages-intérêts punitifs, en dommages accessoires, en dommages indirects ou tout autre type de dommages. Toute réclamation, jugement ou compensation devra être limité aux coûts réels déboursés; (2) toutes les causes d'action attribuables ou liées à cette promotion, ou aux prix qui sont accordés, seront résolues individuellement, sans aucune forme de recours collectif; et (3) en aucun cas, vous n'aurez droit de recevoir des honoraires d'avocat. EN PARTICIPANT À LA PROMOTION, VOUS ACCEPTEZ D'EXONÉRER, DE DÉCHARGER ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES PARTIES LIÉES À LA PROMOTION ET LES DIRIGEANTS, DIRECTEURS ET AGENTS RESPECTIFS DE CHACUNE D'ELLES, POUR TOUTE BLESSURE, PERTE OU DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT SUBI PAR DES PERSONNES, Y COMPRIS LA MORT, ET DOMMAGE, DIRECT OU INDIRECT, FAIT À LA PROPRIÉTÉ, QUI PEUT ÊTRE ATTRIBUABLE À VOTRE PARTICIPATION À LA PROMOTION OU TOUTE PORTION DE CELLE-CI, OU À L'ACCEPTATION, L'USAGE OU LE MAUVAIS USAGE, OU LA POSSESSION, DE PRIX OU DE TOUT VOYAGE OU TOUTE ACTIVITÉ LIÉE AUX PRIX. VOUS RENONCEZ À TOUTE LES

GARANTIES, EXPRESSES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER. Les termes de la section 12 ne limitent pas vos obligations prévues à la section 1.

- 13. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ :** Les parties liées à la promotion ne sont pas responsables des erreurs d'impression ou des erreurs typographiques contenues dans ces règlements officiels ou dans tout matériel relatif à la promotion. Le promoteur se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier tout individu qui trafique le processus de candidature. Le promoteur se réserve également le droit d'arrêter, de suspendre, d'annuler ou de modifier la promotion et de remettre les prix pour la promotion parmi toutes les candidatures admissibles et non suspectes reçues (i) à partir de la date de résiliation, suivant les procédures de délibération décrites ci-dessus, si pour quelque raison que ce soit cette promotion ne peut se dérouler comme prévu, peu importe la raison, y compris une infection par virus informatique, un bogue, du traficage, de la fraude, une intervention non autorisée, des défaillances techniques ou toute autre cause qui peut corrompre ou nuire à l'intégrité, l'équité ou la bonne conduite de cette promotion. Les parties liées à la promotion ne sont pas responsables de tout incident qui peut causer des erreurs ou l'arrêt de la promotion, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs, les omissions, les interruptions, les suppressions, les défauts, les délais dans l'exécution ou la transmission, les pannes de voie de communication, le vol ou la destruction ou la modification de candidatures, ou l'accès non autorisé à ces candidatures. Elles ne sont pas responsables non plus de tout problème ou défaillance technique liée à un téléphone, un réseau ou une ligne téléphonique, un système informatique, un serveur, le câble, un satellite, un fournisseur de services en ligne, l'équipement informatique, un logiciel, ou toute autre défaillance liée à un courriel ou une candidature qui n'a pas été reçue par le promoteur à cause de problèmes techniques, d'une erreur humaine, de l'engorgement du réseau Internet ou de tout autre site Web, ou d'une combinaison de ceux-ci, y compris tout préjudice ou dommage subi par votre ordinateur ou celui d'une autre personne lié ou consécutif à la participation à cette promotion ou au téléchargement de tout matériel relatif à cette promotion. Les parties liées à la promotion ne sont pas responsables des erreurs ou problèmes informatiques, mécaniques, techniques, électroniques ou relatifs à un réseau, y compris toute erreur ou problème qui peut survenir en rapport avec l'administration de la promotion, le traitement des candidatures ou tout autre matériel lié à la promotion. Les parties liées à la promotion peuvent vous empêcher de participer à cette promotion si vous enfreignez les règlements officiels ou si vous agissez, selon le promoteur et lui seul : (a) d'une manière que le promoteur juge non équitable; (b) avec l'intention d'irriter, de menacer ou de harceler un autre participant ou le promoteur; ou (c) de toute autre manière jugée perturbatrice. Si plus de prix sont accordés que ce qui était indiqué dans les règlements officiels, que ce soit par l'entremise d'un ordinateur ou de matériel informatique, ou en raison du mauvais fonctionnement, d'une erreur ou d'une défaillance d'un logiciel, ou pour toute autre raison, peu importe la catégorie de prix, le promoteur se réserve le droit d'accorder uniquement le nombre de prix indiqué dans les règlements officiels pour cette catégorie. En aucun cas ne seront remis plus de prix que ce qui est indiqué dans la section 7.

ATTENTION : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT TOUT SITE WEB OU DE PORTER ATTEINTE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CETTE PROMOTION CONTREVIEN AUX LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, LES PARTIES LIÉES À LA PROMOTION SE RÉSERVENT LE DROIT DE RÉCLAMER DE CET INDIVIDU DES DÉDOMMAGEMENTS (Y COMPRIS DES HONORAIRES D'AVOCAT) ET AUTRES RECOURS, DANS LA PLEINE MESURE PRÉVUE PAR LA LOI.

- 14. COMPÉTENCE LÉGISLATIVE ET AUTORITÉ :** Sauf là où c'est interdit, toutes les questions ayant trait à l'interprétation, la validité et l'application de ces règlements officiels, ou les droits et obligations des participants ou des gagnants, du promoteur et de l'administrateur en rapport avec cette promotion, doivent être régies et interprétées en vertu des lois de l'État de New York, sans égard aux règles ou dispositions en matière de compétence législative ou conflit de lois (que ce soit celles de l'État de New York ou de toute autre autorité), qui pourraient conduire à l'application des lois d'une autorité autre que l'État de New York. Toute action en vue d'obtenir un redressement juridique ou équitable, qui découle de la promotion ou de ces règlements officiels ou y est attribuable, doit être intentée uniquement devant les tribunaux de l'État de New York. Vous acceptez par la présente de

vous soumettre irrévocablement à la compétence personnelle de ces tribunaux et vous renoncez à toute réclamation relative au *forum non conveniens* ou au manque de compétence personnelle.

- 15. CONFIDENTIALITÉ :** À l'exception de ce qui est indiqué dans ces règlements officiels, les renseignements recueillis dans le cadre de cette promotion sont utilisés uniquement aux fins d'administrer la promotion et d'informer les gagnants. Ces renseignements ne seront pas réutilisés, vendus ou partagés, d'aucune façon que ce soit, par les parties liées à la promotion ou toute autre tierce partie, à moins que le participant ait choisi de recevoir de l'information supplémentaire ou du matériel promotionnel de la part du promoteur ou d'une tierce partie. En participant à la promotion, le participant accepte de respecter toutes les conditions de la politique de confidentialité du promoteur, laquelle peut être consultée à <http://www.esbnyc.com/privacy-policy> en anglais et, à partir de la 17 août, laquelle peut être consultée à <http://www.esbnyc.com/fr/privacy-policy> en français. En cas de divergence entre la politique de confidentialité du promoteur et ces règlements officiels, ces règlements officiels régiront et auront préséance.

RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Tout litige lié à la conduite ou à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour règlement. Tout litige relatif à la remise d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux seulement dans le but d'aider les parties à s'entendre.

- 16. RENSEIGNEMENTS FISCAUX :** Tous les impôts fédéraux, provinciaux, locaux, les impôts d'État et autres impôts sur les prix, ainsi que tous les autres coûts et dépenses associés à l'acceptation et à l'utilisation des prix, non indiqués par la présente comme étant couverts, sont l'entière responsabilité de la personne gagnante. Un formulaire d'impôt 1099 (précédé d'un formulaire W9) sera remis au gagnant du premier prix et au gagnant du second prix si ces derniers sont résidents des États-Unis. Si le gagnant d'un des prix est résident d'un des autres pays admissibles, 30 % du montant du prix sera retenu conformément à la réglementation de l'IRS.
- 17. LISTE DES GAGNANTS :** Pour obtenir les noms des gagnants du premier et du second prix ainsi que des gagnant hebdomadaires, écrivez à : photocontest@empirestaterealtytrust.com.

PROMOTEUR : ESRT Empire State Building, L.L.C., 111 West 33rd Street New York NY 10120

ADMINISTRATEURS : Snipp Interactive, 1605 Connecticut Ave NW, Washington, DC 20009
Realtime Media LLC, 200 Four Falls Corporate Center, Suite 100, Conshohocken, PA 19428